



SKATE CANADA NEW BRUNSWICK ATLANTIC CANADA SKATING CHAMPIONSHIPS TEAM CRITERIA

Le texte en [français suit](#).

Skaters will qualify for the Atlantic Canada Skating Championships (ACSC) at the Skate Canada New Brunswick (SCNB) Provincial Championships.

The top four (4) competitors (under the age of 19 as of July 1st preceding the Championships) from each of the following Singles Free Skate categories at the SCNB Provincials Championships will qualify for ACSC. Note that the categories may change depending on the ACSC announcement.

- STAR 5 (U10, U13 and 13 and Over) to Gold
- Pre-Juvenile and Juvenile
- Pre-Novice and Novice
 - Please refer to the [Qualifying Procedure for ACSC Pre-Novice/Novice](#).

Only those who attend ACSC will be named to the ACSC team.

Withdrawals from Qualifying Events and Byes

Medical Withdrawal

If an athlete must withdraw from the ACSC qualifying event (Provincials) due to a medical issue, and there are no more than four (4) competitors registered in the category, the athlete may apply for a bye. Applications will be considered on a case-by-case basis.

To apply, the following criteria must be met:

- The athlete must be registered at the qualifying event (Provincials) in the category.
- The athlete must inform the [Section Office](#) via email, of their request at the latest 48 hours prior to the start of the event (Provincials).
- The Athlete Development Committee will review each case and its decision will be final.
- A medical certificate may be required.
- The athlete must have competed at an earlier event in the current season and provide the [Section Office](#) proof (detail sheet).
- There must be no more than four (4) competitors registered in the category.
- If the athlete's request for a bye is approved, the athlete will assume the following position within that category.

Number of competitors in category	Position assigned to approved bye competitor
2	2 nd
3	3 rd
4	4 th



Single entries at SCNB Provincial Championships

If a skater is the only registrant in their category at Provincials, they may choose to skate up a category (if possible) or skate an exhibition.

Skating up a category

Should the skater choose to skate up a category, they will automatically qualify for the ACSC team. They will register at ACSC for the category they had originally registered to compete in at the SCNB Provincial Championships.

Alternates

Before the ACSC registration deadline

If an athlete qualifies for ACSC and is unable to attend, athletes will be contacted in the order of placement (starting from fifth (5th) place) at Provincials until a replacement is found or no competitors remain.

Jackets

The four (4) athletes in each category that attend ACSC will have the option of purchasing an ACSC Team jacket.

- Jacket must be ordered at Provincials.
- Should the SCNB Boutique not be present at the competition, the jacket ordering procedure will be emailed following the competition.
- SCNB cannot guarantee that jackets will be ready for ACSC.

Please note that the purchase of a team jacket **is optional**.



CRITÈRES POUR L'ÉQUIPE DES CHAMPIONNATS DE PATINAGE DU CANADA ATLANTIQUE

Les patineurs se qualifieront pour les Championnats de Patinage du Canada Atlantique (CPCA) lors des Championnats provinciaux de PCNB.

Les quatre (4) athlètes (âgés de moins de 19 ans au 1^{er} juillet précédant le championnat) ayant obtenu les meilleurs placements dans chacune des catégories individuelles de programme libre suivantes au Championnats provinciaux de PCNB se qualifieront pour les CPCA. Notez que les catégories peuvent changer selon l'avis des CPCA :

- STAR 5 (sous 10, sous 13, 13 & plus) à Or
- Pré-juvénile et Juvénile
- Pré-Novice et Novice
 - Veuillez-vous référer au document [Procédure de qualification aux CPCA pour les catégories Pré-Novice/Novice](#)

Seuls les athlètes qui participent aux CPCA seront nommés dans l'équipe CPCA.

Retrait des événements de qualification et exemptions

Retrait médical

Si un athlète doit se retirer de l'événement de qualification des CPCA en raison d'un problème médical et qu'il n'y a pas plus de quatre (4) compétiteurs inscrits dans la catégorie, l'athlète peut demander une exemption. Les demandes seront examinées au cas par cas.

Pour faire une demande, les critères suivants doivent être respectés :

- L'athlète doit être inscrit à l'événement de qualification (Championnats provinciaux) dans la catégorie.
- L'athlète doit informer le [bureau de la section](#) par courriel de sa demande au plus tard 48 heures avant le début de l'événement (Championnats provinciaux).
- Le comité de développement des athlètes examinera chaque cas et sa décision sera finale.
- Un certificat médical peut être exigé.
- L'athlète doit avoir participé à une épreuve antérieure de la saison en cours et en fournir la preuve au [bureau de la section](#) (feuille de détails).
- Il ne doit pas y avoir plus de quatre (4) concurrents inscrits dans la catégorie.
- Si la demande d'exemption de l'athlète est approuvée, l'athlète occupera la position suivante dans cette catégorie.

Nombre de participants dans la catégorie	Position assignée au concurrent exempté
2	2 ^e
3	3 ^e
4	4 ^e



Démonstration aux Championnats provinciaux de PCNB

Si un athlète est le seul inscrit dans une catégorie, la possibilité de compétition dans une catégorie supérieure (si possible) ou de faire une démonstration lui sera offerte.

Compétition dans une catégorie supérieure

Si l'athlète choisit de compétitionner dans une catégorie supérieure, l'athlète se qualifie automatiquement pour l'équipe CPCA dans la catégorie d'inscription originale. L'athlète s'inscrira dans la catégorie dans laquelle il était initialement inscrit aux Championnats provinciaux.

Remplaçants

Avant la date limite d'inscription pour les CPCA

Si un athlète se qualifie pour les CPCA et est dans l'incapacité d'y participer, les athlètes non qualifiés seront contactés dans l'ordre de leur placement aux Championnats provinciaux (en commençant par la cinquième place) jusqu'à ce qu'un remplaçant soit trouvé ou qu'il n'y ait plus de compétiteurs.

Manteaux

Les quatre (4) athlètes de chaque catégorie qui participent aux CPCA auront l'option d'acheter un manteau de l'équipe CPCA.

- Le manteau doit être commandé aux Championnats provinciaux.
- Si la boutique de PCNB n'est pas présente à la compétition, la procédure de commande de manteau sera envoyée par courriel après la compétition.
- La boutique de PCNB ne peut pas garantir que les commandes seront prêtes pour les CPCA.

Veuillez noter que l'achat d'un manteau d'équipe **est facultatif**.

Remarque : Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre les deux versions, la version anglaise aura préséance.